



FEMMES ET SPORTS: UNE COURSE À OBSTACLES

Conseil
des Montréalaises

Montréal

FEMMES ET SPORTS: UNE COURSE À OBSTACLES

Ce mémoire a été adopté par les membres du Conseil des Montréalaises (CM) lors de l'assemblée du 18 octobre 2023. Il a été présenté à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports de la Ville de Montréal le 31 octobre 2023 et déposé au conseil municipal du 18 décembre 2023.

Le CM utilise le langage non sexiste dans ses communications et la rédaction de ses recherches. Cet engagement vise une représentation juste de toutes les femmes ainsi que des personnes non binaires et trans.

Comité de travail du Conseil des Montréalaises (CM)

Kenza Bennis (coordonnatrice du CM)

Amélie Boudot (membre du CM)

Anabelle Caron (membre du CM)

Recherche

Marilyn Jean

Rédaction

Kenza Bennis, Amélie Boudot, Marilyn Jean

Coordination

Kenza Bennis, coordonnatrice du CM

Révision linguistique

Edith Sans Cartier

Conception et réalisation graphiques

Caroline Marcant

Décembre 2023

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-7647-1974-9 - PDF- Français

CONSEIL DES MONTRÉALAISES

1550, rue Metcalfe, 14^e étage, bureau 1424

Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone : 514 868-5809

conseildesmontrealaises@ville.montreal.qc.ca

www.ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises

Table des matières

Présentation du Conseil des Montréalaises	4
Introduction	5
1. Les sports au cœur de la ville	7
2. Des obstacles systémiques pour les femmes et les filles	9
2.1. Normes sociales et sexisme ordinaire	9
2.2. Des cours d'école aux terrains de sport	10
2.3. Des facteurs socioculturels limitants	10
2.4. Concilier et sport	11
2.5. Le poids du sentiment d'insécurité et des violences	12
2.6. Budgets, médias, infrastructures et leadership : des inégalités sur tous les plans	13
3. Les bonnes pratiques	16
3.1. Politiques, plans d'action et données	16
3.2. Infrastructures, aménagements urbains, espaces publics et mobilité	16
3.3. Sentiment de sécurité	18
3.4. Application de l'ADS+ dans la programmation	19
3.5. Formations et événements	20
3.6. Diffusion des bonnes pratiques, formation et information des populations ciblées	20
3.7. Représentation des femmes	21
Conclusion	22
Recommandations	23
Bibliographie	24

Présentation du Conseil des Montréalaises

Créé en 2004, le Conseil des Montréalaises (CM) est composé de 15 membres bénévoles représentant la diversité des Montréalaises. Il agit en tant qu'organisme consultatif auprès de l'administration municipale en ce qui a trait à la condition féminine et à l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes. Il utilise l'analyse féministe intersectionnelle des enjeux pour appréhender les réalités vécues par les Montréalaises.

Il exerce les fonctions suivantes :

- il fournit, de sa propre initiative ou à la demande du maire ou de la mairesse, du comité exécutif ou du conseil de la ville, des avis sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes ainsi qu'à la condition féminine, et soumet des recommandations au conseil de la ville ;
- il sollicite des opinions, reçoit et entend les requêtes et suggestions de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'égalité entre les femmes elles-mêmes et à la condition féminine ;
- il contribue à la mise en œuvre et au suivi d'une politique d'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville de Montréal ;
- il effectue ou fait effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Le CM constitue un précieux outil démocratique. Il est à l'affût des idées et des courants de pensée, et reste attentif à l'expression des citoyens-nes et des organismes communautaires féministes actifs sur le territoire. Ses principaux axes d'intervention sont : vivre à Montréal, gouverner Montréal et travailler à Montréal. Les travaux du CM portent ainsi sur les conditions de vie des Montréalaises (transport, logement, lutte contre la pauvreté, sécurité, itinérance, offre de sports et de loisirs, etc.), sur la présence et la participation des femmes en politique municipale ainsi que sur l'employabilité des Montréalaises et les conditions de travail des femmes fonctionnaires à la Ville de Montréal.

Introduction

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports de la Ville de Montréal a sollicité le Conseil des Montréalaises (CM) dans le cadre de sa consultation pour un accès inclusif aux plateaux sportifs à Montréal. Les membres du CM ont répondu avec enthousiasme à cette invitation qui les a amenées à rédiger le présent mémoire, et félicitent les membres de la Commission de se pencher sur un sujet important, mais peu abordé à la Ville. En effet, le sport et l'égalité de genre ne font pas bon ménage. Plusieurs études mettent en évidence des inégalités de genre dans la pratique d'activités sportives et physiques. Le Conseil du statut de la femme (2022) indique d'ailleurs que les Québécoises s'adonnent moins à la pratique d'activités sportives et physiques que les Québécois, et ce, tous âges confondus. De plus, la pratique des femmes est plus souvent réalisée dans un contexte privé ou libre et au domicile, et moins dans un cadre associatif et organisé, avec des équipements municipaux ou dans des milieux naturels. Cette différence s'accroît à l'adolescence et à l'âge adulte, même si dans l'enfance les filles et les garçons ont un intérêt commun pour le sport. Cet état de fait explique pourquoi un nombre inférieur de Québécoises, comparativement aux Québécois, atteignent le niveau recommandé d'activité physique hebdomadaire.

Par ailleurs, si des différences marquées existent entre les genres, des disparités sont aussi présentes entre les femmes et les filles elles-mêmes. Celles qui subissent d'autres formes de discrimination croisées, par exemple liées à la classe sociale, à la diversité sexuelle et de genre ou encore à l'origine ethnoculturelle, font face à des obstacles particuliers qui se superposent et amplifient les inégalités. En d'autres mots, « le milieu du sport demeure fortement homogène, il est masculin, hétéronormatif, capacitiste et blanc » (Keyser-Verreault, Brière, St-Pierre, Demers et Culver, 2023).

Cette situation est d'autant plus déplorable que l'activité sportive et physique apporte de nombreux bienfaits, principalement en matière de santé physique et mentale. Elle permet notamment de prévenir les maladies chroniques et les chutes chez les aînées, d'améliorer le sommeil, de renforcer les os, d'augmenter le niveau d'énergie et de réduire le stress. Elle procure aussi une sensation de liberté et d'évasion, fait découvrir de nouveaux lieux, fournit une raison pour sortir et prendre du temps pour soi, accroît la confiance en soi et l'estime personnelle, renforce le sentiment d'appartenance à une communauté, permet de se faire des amis-es et de consolider ses relations. Le sport peut aussi agir comme outil d'émancipation pour les femmes racisées et apporte de nombreux bénéfices aux femmes en situation de handicap (Keyser-Verreault, Brière, St-Pierre, Demers et Culver, 2023).

Introduction

Sur le plan de la carrière, les femmes perdent aussi des possibilités professionnelles, car elles sont sous-représentées dans les conseils d'administration, les postes décisionnels (direction générale) et les postes d'autorité (officielle, entraîneuse) dans le domaine du sport (Demers et Kidd, 2018 ; Conseil du statut de la femme, 2022). Les femmes et les filles, en pratiquant moins d'activités physiques, se retrouvent donc désavantagées d'un point de vue de santé publique, mais aussi relativement à leur carrière, à l'accès à la ville et à l'appropriation de la ville.

Quelles sont les raisons qui expliquent ces inégalités de genre dans la pratique sportive ? De quelle façon une administration municipale – qui est un acteur clé dans l'offre de sports et d'activités physiques – est-elle concernée par ces différences et comment peut-elle agir pour en diminuer les effets ? Le présent mémoire vise à mettre en lumière les obstacles systémiques que rencontrent les femmes et les filles dans la pratique d'activités physiques et sportives, et à donner quelques exemples de bonnes pratiques qui pourraient permettre aux Montréalaises de s'adonner autant que les Montréalais à des activités sportives. Enfin, quelques recommandations pour diminuer ces obstacles, tant dans la ville centre que dans les arrondissements, concluent le mémoire.

L'expression « activité physique » utilisée dans ce mémoire fait généralement référence à l'activité physique de loisir, qu'elle soit pratiquée en contexte organisé ou non, comme les activités de plein air, le sport, le conditionnement physique ou la marche. Pour sa part, ce qu'on nomme « l'activité sportive » implique généralement plus d'une personne, un certain niveau d'organisation et d'entraînement ainsi que de la compétition (Conseil du statut de la femme, 2022).

1 Les sports au cœur de la ville

Les municipalités, grâce à leurs infrastructures et à leurs services de proximité, jouent un rôle central dans l'offre de sports aux citoyennes et aux citoyens. Dans son « Plan nature et sports », la Ville de Montréal réitère d'ailleurs sa volonté de devenir une métropole active et souhaite inciter la population à adopter un mode de vie actif et sportif. Pour cela, elle s'engage à coordonner ses efforts avec ceux de la collectivité, des communautés, des organismes et des arrondissements, à offrir un réseau d'infrastructures durables et de qualité, et à encourager la tenue d'événements sportifs porteurs et rassembleurs.

Étant donné sa mission, la Ville de Montréal joue donc un rôle déterminant dans l'accès des femmes et des filles aux activités sportives et physiques.

Au-delà de la pratique d'activités sportives et physiques en elle-même, un accès égalitaire aux activités révèle le degré d'appropriation de la ville par les femmes et les filles. Comme le démontrent de nombreuses recherches (Hayden, 1980 ; Coutras, 2008 ; Di Méo, 2012 ; Spain, 2014 ; Desroches, 2014 et 2015 ; Tummers, 2015 ; Blidon, 2017 ; Roy-Trempe, 2019 ; Kern, 2022), les espaces urbains ne sont pas neutres : ils contribuent positivement ou négativement aux inégalités sociospatiales et de genre en induisant un rapport différencié des femmes et des hommes à la ville. Les équipements et les aménagements urbains sont conçus pour convenir à un « neutre universel » ; mais quand ils sont analysés à travers le prisme de l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+), il apparaît qu'ils sont plus souvent conçus pour les jeunes hommes en bonne santé (Raibaud, 2015). Par exemple, la création d'équipements municipaux comme des parcs de planche à roulettes ou des terrains de soccer n'est pas neutre, car ces espaces sont majoritairement utilisés par les garçons et les hommes. Ils freinent ainsi l'appropriation de la ville par les filles et les femmes et jouent un rôle important dans l'exclusion.

Comme le Conseil des Montréalaises l'a précisé dans son avis « Vers une ville féministe » (2020), pour que la ville atteigne réellement l'égalité, les femmes et les filles doivent pouvoir jouir du « droit à la ville », c'est-à-dire s'approprier la ville et bénéficier de tout ce qu'elle a à offrir. Pour que toutes les Montréalaises puissent profiter de ce droit à la ville, les services municipaux – dont l'offre d'activités sportives et physiques – doivent être adaptés aux réalités multiples des femmes, en prenant en compte le genre, l'orientation sexuelle, le statut socioéconomique, l'origine ethnique, l'âge, la situation de handicap, etc.

1

Les sports au cœur de la ville

Augmenter les possibilités pour les femmes et les filles de faire des activités sportives et physiques participe à créer une ville féministe, mixte et inclusive. Comme l'affirme Raibaud (2022), « [p]réconiser une égalité de principe dans l'accès aux pratiques sportives et aux équipements qui leur sont consacrés dans la ville peut [...] être la voie pour un apprentissage d'une citoyenneté spatiale fondée sur la mixité et l'égalité des sexes ». Le Conseil des Montréalaises l'a aussi démontré dans son avis « Pour une transition écologique juste et féministe à Montréal » (2022) : améliorer les possibilités pour les femmes et les filles de faire de la marche et du vélo participe à la transition écologique féministe de la ville et à la construction d'une ville égalitaire.

En d'autres mots, prendre en compte les femmes et les filles dans le sport et la pratique d'activités physiques permet de rendre la ville plus égalitaire.

2 Des obstacles systémiques pour les femmes et les filles

2.1. Normes sociales et sexisme ordinaire

Les normes sociales sont souvent bien enracinées, et certaines influencent la pratique sportive des femmes et des filles. Entre autres, la croyance voulant que certains sports soient masculins et que d'autres soient féminins est encore présente dans la société (Conseil du statut de la femme, 2022). Ce phénomène découle de la socialisation genrée, c'est-à-dire les processus à travers lesquels les individus intègrent des codes normatifs en fonction de leur genre réel ou perçu, notamment à travers l'école, la famille ou encore les médias. Qui plus est, « l'ordre hiérarchique de genre dans l'univers sportif » (autrement dit : la perception selon laquelle le sport masculin est supérieur au sport féminin) est aussi toujours présent et contribue à entretenir le mythe de l'infériorité des femmes. La division binaire du sport, soit la séparation selon le sexe dès l'enfance pour la pratique sportive, aurait notamment tendance à nourrir cette idée selon laquelle les filles ont des habiletés sportives moindres que celles des garçons.

Découlant de cette socialisation différenciée, les stéréotypes genrés persistent eux aussi. Comme l'indique Louveau (2004), l'accès différencié à la pratique d'activités sportives et physiques est lié aux rapports sociaux de sexe qui existent en dehors du sport. Certaines femmes sportives qui divergent des normes de la féminité peuvent ainsi, encore aujourd'hui, être marginalisées. Chez les femmes et les filles, cette pression à se conformer aux normes de beauté et aux idéaux féminins limite la pratique d'activités sportives et physiques. Elle aggrave notamment le décrochage sportif des adolescentes, au même titre que le sexisme « ordinaire » quotidien qui décourage leur pratique sportive (Raibaud, 2022). Celui-ci regroupe, par exemple, les commentaires et les comportements désobligeants, ainsi que les inégalités dans l'attribution d'horaires et d'équipements. De leur côté, les adolescentes elles-mêmes considèrent le manque de confiance en soi, l'image corporelle négative, le manque perçu d'habiletés et l'absence perçue de sentiment d'appartenance ou d'acceptation de la part d'autrui comme des obstacles à la poursuite de leurs activités sportives (Femmes et sport au Canada, 2020). Le même sentiment existe chez les femmes plus âgées. En effet, selon une étude pancanadienne menée par Femmes et sport au Canada (2012), les femmes de 55 à 70 ans voient plusieurs obstacles à la pratique d'activités physiques, entre autres une image corporelle insatisfaisante, le manque de confiance, le sentiment d'inexistence, l'isolement, les craintes et les peurs, etc.

2

Des obstacles systémiques pour les femmes et les filles

2.2. Des cours d'école aux terrains de sport

Selon Édith Maruéjols (2014) citée par Raibaud (2022), des spatialités (relations à l'espace) se construisent déjà dans les cours de récréation. Les garçons « dominants » s'approprient le centre de la cour et le terrain de soccer, alors que les filles et les autres garçons sont relégués-es à la périphérie ainsi qu'aux jeux utilisant moins d'espace (corde à sauter, marelle, etc.). Cette configuration se perpétue au-delà de la cour d'école et forme des spatialités genrées. Elle s'applique aussi aux équipements sportifs en libre accès (Raibaud, 2022).

La mixité des cours de sport qui s'adressent aux enfants peut aussi être discriminatoire : des études montrent que les filles sont souvent défavorisées dans un contexte de mixité. En fait, « la mixité en soi, ce n'est pas bon ou mauvais. Ça dépend du contexte », explique Guylaine Demers, professeure au Département d'éducation physique de l'Université Laval et directrice du Laboratoire de recherche pour la progression des femmes dans les sports au Québec. « L'abandon du sport arrive plus tôt chez les filles. Et la mixité peut être un facteur qui les amène à abandonner. En soccer, on a des exemples de petites filles qui perdaient toute leur motivation parce que les garçons ne leur faisaient pas de passes. » Inversement, la non-mixité peut elle aussi être discriminatoire si, par exemple, les filles se retrouvent avec les mauvais terrains, les mauvaises cases horaires, un encadrement de moindre qualité, etc.

2.3. Des facteurs socioculturels limitants

Plusieurs facteurs socioculturels favorisent ou défavorisent la pratique d'activités sportives et physiques. Par exemple, l'avis « Pour une transition écologique juste et féministe à Montréal » (2022) du Conseil des Montréalaises montre que le profil socioculturel des femmes et des filles influence leur pratique du vélo ; le choix de faire du vélo est fortement conditionné par l'âge, le statut socioéconomique et les références culturelles. Pour leur part, Louveau (2004) ainsi que le Conseil du statut de la femme (2022) notent que différents facteurs, dont l'âge, l'origine ethnoculturelle, le fait de vivre avec un handicap et les conditions d'existence, influencent négativement la pratique sportive des femmes. Par exemple, statistiquement, la monoparentalité et l'inactivité professionnelle diminuent les chances de pratiquer une activité sportive ou physique : les femmes qui ont plusieurs enfants jeunes ou très jeunes ainsi que les cheffes de famille monoparentale sont davantage sujettes à réduire, voire à cesser leur pratique d'activités physiques (Louveau, 2004).

2

Des obstacles systémiques pour les femmes et les filles

Le niveau d'études, la profession exercée et les revenus constituent aussi des facteurs importants. Chez les femmes, plus le niveau d'études (lequel influence leur revenu) est élevé, plus le taux de pratique sportive augmente. Inversement, un revenu faible, tout comme le fait de venir d'un milieu modeste, s'accompagne d'une probabilité moindre de pratiquer des activités physiques ou sportives (Louveau, 2004 ; Demers et Kidd, 2018 ; Conseil du statut de la femme, 2022). Ainsi, en 2010, seulement 6 % des Canadiennes dont le revenu du ménage était inférieur à 20 000 \$ ont pratiqué un sport régulièrement, comparativement à 21 % chez celles dont le revenu du ménage était supérieur à 80 000 \$ (Conseil du statut de la femme, 2022). Dans un avis du Conseil des Montréalaises sur le sport (2012), les participantes ont précisé que, même lorsqu'un service de gardiennage était offert, il ne facilitait pas leur accès aux activités sportives et de loisirs s'il était payant. Les femmes âgées consultées ont aussi indiqué que le tarif trop élevé des activités limite leur possibilité de les pratiquer. Enfin, pour les familles et les personnes des minorités ethniques et racisées consultées à Montréal dans la recherche « Savoir prendre soin + : analyse des barrières et des facilitateurs à la saine alimentation et aux activités physiques et sportives à partir d'une analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) », menée récemment par Montréal métropole en santé, le coût des cours, des activités et de l'équipement sportif figure parmi les barrières principales à la pratique d'activités physiques et sportives.

2.4. Concilier care et sport

Historiquement, la division sexuelle du travail a opposé le travail reproductif, non rémunéré, réalisé dans la sphère privée par les femmes, et le travail productif, réalisé dans la sphère publique par les hommes. Encore aujourd'hui, les femmes s'occupent majoritairement du travail reproductif, c'est-à-dire les tâches domestiques et le travail du care (les soins prodigués aux enfants, aux personnes âgées, etc.) (Louveau, 2004 ; Coutras, 2008 ; Raibaud, 2022 ; Molinier, 2010).

Les femmes, et même les filles dans certains cas, consacrent encore beaucoup de temps au travail reproductif (Femmes et sport au Canada, 2021). Or, cela constitue pour elles une grande limite à la pratique d'activités sportives et physiques. Les femmes manquent effectivement de temps, consacrant de nombreuses heures au travail reproductif et jonglant avec une charge mentale importante (Louveau, 2004 ; Conseil des Montréalaises, 2012 ; Femmes et sport au Canada, 2021 ; Raibaud, 2022).

2

Des obstacles systémiques pour les femmes et les filles

Dans l'avis du Conseil des Montréalaises sur le sport (2012), les entretiens réalisés avec le groupe cible « mères de jeunes enfants » font ressortir la nécessité de concilier la pratique d'activités sportives ou physiques avec la garde des enfants, ce qui semble être un obstacle majeur. Par exemple, les participantes notent le besoin de disposer d'une garderie, d'horaires plus variés, d'activités familiales ou de la possibilité que leurs enfants fassent des activités en même temps que leurs parents.

Outre les limites de temps, le travail reproductif induit des coûts supplémentaires. Participer à une activité sportive dans un milieu structuré ne se résume pas à devoir payer les frais associés à l'activité : il y a aussi les coûts liés à l'équipement, au transport ou encore au gardiennage des enfants. Cela constitue une limite pour plusieurs familles.

La recherche « Savoir prendre soin + : analyse des barrières et des facilitateurs à la saine alimentation et aux activités physiques et sportives à partir d'une analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) », menée par Montréal métropole en santé, met également en évidence le fait que la conciliation avec la vie de famille est une des barrières principales à la pratique d'activités physiques et sportives pour les femmes des minorités ethniques et racisées interrogées. Les familles consultées nomment d'ailleurs comme facteurs facilitateurs l'abordabilité des activités, la proximité, le fait qu'elles permettent de passer du temps en famille, d'occuper les enfants et de briser l'isolement lié à l'immigration, et le fait qu'elles soient offertes ou facilitées par des milieux déjà fréquentés par les familles (centres d'aide aux nouveaux arrivants et aux nouvelles arrivantes, écoles, bibliothèques, etc.).

2.5. Le poids du sentiment d'insécurité et des violences

Le sentiment d'insécurité constitue un autre obstacle à la pratique sportive des femmes et des filles (Kino Québec, 2014 ; Raibaud, 2022). Ce sentiment se manifeste particulièrement dans les endroits peu achalandés, notamment les grands espaces déserts comme les parcs, les bois, etc., qui sont souvent utilisés pour le sport ou les activités physiques comme la marche, la course et le vélo.

Cet enjeu est d'ailleurs mentionné dans le plan d'action 2014-2025 de la Politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Montréal : la Ville admet que certains endroits et milieux génèrent actuellement un sentiment d'insécurité et que cela décourage d'éventuels utilisateurs et utilisatrices d'opter pour les transports actifs.

2

Des obstacles systémiques pour les femmes et les filles

Par ailleurs, plusieurs études démontrent l'existence d'une violence fondée sur le sexe, notamment de violences sexuelles, en contexte sportif, ce qui constitue une barrière à la pratique sportive. Ces violences, perpétrées par les entraîneuses et entraîneurs ou par les autres athlètes, touchent les jeunes filles, les athlètes féminines et les entraîneuses dans une plus grande proportion que leurs homologues masculins. Certaines femmes et filles sont plus à risque d'être victimes de violence, comme les femmes autochtones, les personnes de la diversité de genre, les femmes en situation de handicap, les aînées, les nouvelles arrivantes ainsi que les femmes et les filles vivant dans des collectivités rurales et éloignées (Conseil du statut de la femme, 2022 ; Demers et Kidd, 2018).

2.6. Budgets, médias, infrastructures, leadership : des inégalités sur tous les plans

Au-delà des facteurs socioculturels, la proximité physique des équipements, l'accessibilité des coûts ainsi que la diversité de l'offre sont essentielles pour favoriser la pratique d'activités sportives et physiques (Conseil des Montréalaises, 2012 ; Louveau, 2004 ; La Lancée, 2021 ; Raibaud, 2022). Sans tomber dans les stéréotypes, il est nécessaire de rappeler que les intérêts et les besoins des femmes et des filles incluent des activités sportives ou physiques qui ne sont pas nécessairement compétitives et qui répondent à des niveaux d'expertise variés (Kino Québec, 2014 ; Raibaud, 2022).

La faible diversité des activités sportives pour les femmes s'explique notamment par l'inégalité dans l'attribution des ressources. En considérant deux études réalisées à Bordeaux et à Genève en 2015 et en 2017, Raibaud (2022) conclut que 70 % des budgets publics destinés aux sports profitent aux hommes et que les activités destinées aux femmes restent moins subventionnées. Il en est de même au Québec, où le Conseil du statut de la femme (2022) et Égale Action (Lauzon et Demers, 2016), un organisme qui soutient la participation et l'avancement des filles et des femmes dans le domaine du sport et de l'activité physique, dénoncent des iniquités dans l'attribution des ressources entre les sports féminins et masculins. Cette iniquité est aussi constatée par d'autres organisations dans l'ensemble du Canada¹.

1. Par exemple, « [u]ne enquête de Radio-Canada Sports menée auprès de 39 entraîneurs et entraîneuses en chef de programmes canadiens de hockey universitaire révèle que les équipes féminines obtiennent les plages horaires les moins désirables des arénas et que leur budget correspond à la moitié de celui des équipes masculines » (Conseil du statut de la femme, 2022).

2

Des obstacles systémiques pour les femmes et les filles

En plus des inégalités en matière d'offre d'activités et de ressources financières, le sport féminin est beaucoup moins représenté dans les médias. Demers et Kidd (2018) notent que seulement 5 % de la couverture totale des principaux médias sportifs imprimés nationaux est consacrée au sport féminin. Or, diffuser des événements sportifs féminins incite les filles à pratiquer des sports et à convoiter des postes décisionnels dans ce milieu. Le manque de modèles féminins est un enjeu majeur et constitue un obstacle à la pratique des femmes et des filles (La Lancée, 2021 ; Demers et Kidd, 2018 ; Conseil du statut de la femme, 2022).

Le manque de modèles féminins et la représentation inégale des sports féminins dans les médias renforcent le manque d'intérêt général pour ces sports au profit des sports masculins (Cooky, Messner et Hextrum, 2013). Par leurs choix, les médias participent donc à marginaliser les pratiques sportives féminines.

Les femmes sont aussi sous-représentées dans les lieux d'influence et de pouvoir du milieu sportif (Chaire Claire-Bonenfant, 2019). Elles sont moins nombreuses que les hommes au sein des conseils d'administration, des postes décisionnels et des postes d'autorité (comme les postes d'entraîneuse) dans le milieu sportif. Ainsi, seuls 24 % des postes de directeur sportif ou de directrice sportive et 17 % des postes d'entraîneur ou d'entraîneuse en chef de l'association Sport interuniversitaire canadien (SIC) sont occupés par des femmes (Demers et Kidd, 2018).

Témoignage

Une ancienne étudiante-athlète universitaire et entraîneuse de soccer depuis 10 ans parle de son expérience à Montréal

« J'entraîne des filles de 9 à 14 ans ainsi que des femmes adultes au soccer depuis 5 ans à Montréal. J'entraîne des équipes à plusieurs niveaux de compétition ainsi que dans différentes structures, tant au niveau municipal qu'au niveau régional ou provincial. Sur plusieurs aspects, j'observe que les équipes féminines sont défavorisées par rapport aux équipes masculines. Le soccer est le sport le plus pratiqué au Canada et les filles jouent plus que les garçons. Cependant, il y a très peu de joueuses à Montréal et les meilleures sont contraintes d'aller jouer avec d'autres clubs de la couronne nord et de la couronne sud de la métropole.

Tout d'abord, le nombre d'entraîneurs qualifiés en soccer féminin est faible. De plus, les équipes féminines sont défavorisées pour ce qui est de l'accès aux infrastructures et du financement. Non seulement il y a un manque de terrains de soccer à Montréal (plusieurs autres sports occupent les terrains synthétiques, et les terrains naturels sont souvent fermés ou quasi

2

Des obstacles systémiques pour les femmes et les filles

impraticables puisque trop dangereux), mais les filles et les femmes passent après les garçons et les hommes. Ces derniers ont la priorité, surtout lorsqu'il s'agit des plages horaires citoyennes (non réservées par un permis de club).

Ce manque de ressources a pour conséquence que les filles, qui commencent souvent à jouer au soccer vers 10-12 ans, arrêtent vers 13 ans. Les raisons : il y a moins d'équipes féminines (les meilleures joueuses quittent l'île et plusieurs arrêtent le sport à cet âge), il y a peu de terrains disponibles dans leur quartier et les horaires sont difficiles. À titre d'exemple, à mon centre de développement de club, j'entraîne des filles de 10 à 12 ans de 19 h 30 à 20 h 45 pendant une partie de l'année scolaire !

D'autres facteurs nuisent à l'engagement des filles dans le soccer.

L'omniprésence d'entraîneurs masculins en est un : il n'y a quasiment pas d'entraîneuses femmes, qui sont pourtant des modèles positifs pour les jeunes filles. De plus, j'ai vu de nombreux cas de violences sexuelles de la part d'entraîneurs durant ma carrière de joueuse – et ce, même avec la présence d'une formation obligatoire du Programme national de certification des entraîneurs, de Soccer Canada, de Soccer Québec et de Sports Québec. C'est un problème persistant qui doit être pris plus au sérieux par les fédérations, mais aussi par les instances de gouvernance publique. »

3 Les bonnes pratiques

À travers une revue de la littérature grise et scientifique, plusieurs bonnes pratiques ont été relevées à Montréal, au Canada et en Europe.

3.1. Politiques, plans d'action et données

- Collecter des données municipales genrées, dans une perspective intersectionnelle, relativement à la pratique d'activités sportives et physiques. Ce peut être, par exemple, des données genrées sur la fréquentation des installations, la réservation des terrains et des plateaux sportifs, ou encore le soutien financier aux associations et clubs sportifs masculins et féminins, ventilées selon les caractéristiques sociales (revenus, âge, origine, identité de genre, etc.).
- Élaborer et adopter des plans d'action locaux en matière d'activités sportives et physiques en réalisant une ADS+, incluant des cibles et des indicateurs de suivi et d'évaluation. Des exemples de bonnes pratiques en ce sens : l'implantation progressive de l'ADS+ à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, incluant la formation en ADS+ du personnel et des organismes financés ainsi que le recrutement d'une professionnelle mandatée pour soutenir l'implantation ; et, en Europe, la création d'un guide pour intégrer la problématique du genre dans les administrations sportives locales par la Fédération espagnole des municipalités et provinces en 2009.

3.2. Infrastructures, aménagements urbains, espaces publics et mobilité

- Aménager les espaces publics de façon qu'ils soient multifonctionnels et permettent des usages diversifiés, comme le jeu, la détente, la socialisation, le sport, l'activité physique et le loisir, et ce, même pendant l'hiver.
- Offrir une programmation hivernale inspirée des bonnes pratiques répertoriées dans le guide « Principes et stratégies d'aménagement hivernal du réseau actif d'espaces publics montréalais » de Vivre en Ville (2018) :
 - Miser sur les technologies interactives et les projections lumineuses, qui peuvent contribuer à animer les espaces publics et créer un sentiment de sécurité.

3

Les bonnes pratiques

- Planifier des lieux de glissade dans tous les arrondissements, notamment les plus denses : glisser est une activité hivernale simple, peu dispendieuse et accessible à tous.
 - Offrir un chauffage d'appoint sous les tables, aménager du mobilier urbain dont la forme permet de garder la chaleur, et prêter des couvertures pour assurer le confort des gens même sous le point de congélation.
 - Mettre en place des stratégies d'animation de l'espace public en hiver visant l'intégration des nouvelles arrivantes et des nouveaux arrivants, par l'accompagnement et l'initiation aux activités hivernales.
 - Poursuivre les efforts pour promouvoir la pratique du vélo d'hiver (offrir des activités d'initiation, aménager des circuits sécuritaires pour l'apprentissage, etc.).
- Varier les types de terrains de sport et les types d'activités physiques.
 - Consulter les groupes de femmes, les équipes féminines ainsi que les associations et clubs féminins pour les aménagements et les infrastructures.
 - Offrir des espaces publics flexibles ou consacrés aux activités sportives et physiques près de stations de transport en commun (autobus, métro, train, etc.) et à proximité des habitations, des lieux de travail et des commerces afin d'en faciliter l'accès.
 - Planifier le réseau de transport en commun en tenant compte des particularités de la mobilité des femmes, dont :
 - Une aire de déplacement généralement locale ;
 - Des parcours brisés et un mode de déplacement davantage tourné vers le transport collectif et actif.
- Des dispositifs particuliers pourraient aussi être mis en place, comme l'ajout de plages horaires en journée au service Entre deux arrêts de la Société de transport de Montréal.
- Appliquer avec rigueur l'ensemble des mesures d'accessibilité universelle aux installations de sport et d'activité physique. Le fait de prioriser le design universel des infrastructures et des activités favorise la participation et l'accessibilité de toutes et tous, et non seulement des personnes ayant des incapacités ou des limitations. Des mesures particulières pourraient être prises, comme l'explique Altergo (2018) :
 - Utiliser du bois franc (antidérapant) comme revêtement des plateaux sportifs.

3

Les bonnes pratiques

- Porter une attention particulière à l'acoustique des gymnases pour faciliter la pratique sportive pour les athlètes ayant une déficience visuelle.
- Augmenter de 50 % la quantité de blocs sanitaires accessibles aux personnes qui utilisent un fauteuil roulant.
- Augmenter la luminosité dans les vestiaires et les toilettes pour faciliter les déplacements des personnes ayant une déficience visuelle.
- Intégrer l'ADS+ dès la conception des projets d'infrastructures sportives en interrogeant les femmes et en intégrant leurs besoins spécifiques. Exemples : vestiaires et toilettes non genrés, accessibles et sécuritaires ; signalisation claire ; éclairage à l'intérieur et à l'extérieur ; installations accueillantes pour les enfants ; décoration représentative des femmes et des hommes ; espaces chaleureux permettant la socialisation. Cette bonne pratique a été appliquée au complexe aquatique de Rosemont, à Montréal.

3.3. Sentiment de sécurité

- Appliquer l'aide-mémoire sur les principes d'aménagement sécuritaire « Créer des lieux où l'on se sent en sécurité » de la Ville de Montréal (2022) :
 - Aux aménagements des espaces verts et publics ;
 - Aux infrastructures sportives (centres sportifs, terrains de sport, pistes cyclables, sentiers pédestres, etc.) ;
 - Aux alentours des stations de métro et des arrêts d'autobus, ainsi qu'aux stations de métro et aux arrêts d'autobus en tant que tels.
- Organiser des marches exploratoires dans les parcs et les installations sportives avec les organismes de femmes du quartier.
- Favoriser l'achalandage aux alentours des infrastructures et des espaces où se pratiquent des activités physiques et sportives. Par exemple :
 - Encourager les usages mixtes des bâtiments (par exemple, usages communautaire, commercial et résidentiel dans le même bâtiment), notamment au rez-de-chaussée ;
 - Encourager la création d'une programmation d'activités sportives, culturelles, sociales ou commerciales.

3

Les bonnes pratiques

- Adopter une approche de tolérance zéro à l'égard des violences fondées sur le genre et du harcèlement sous toutes ses formes. Un exemple de bonne pratique : se doter d'une politique en matière de protection de l'intégrité et d'un mécanisme de gestion des plaintes indépendant pour les situations d'abus, de harcèlement, de négligence ou de violence, comme sur la plateforme Je porte plainte, mise en place en 2021 par les fédérations sportives québécoises.

3.4. Application de l'ADS+ dans la programmation

- Offrir aux femmes une variété d'activités sportives et physiques.
 - Consulter les différentes populations de femmes et de filles afin de connaître les activités sportives et physiques qui les intéressent et qui répondent à leurs besoins spécifiques ainsi que les obstacles qu'elles rencontrent.
- Offrir des activités, des lieux, des tarifs et des horaires adaptés aux femmes :
 - Des choix d'horaires et d'activités flexibles, en fonction de différents groupes de femmes ;
 - Des possibilités de garde d'enfants et des activités sportives en famille ;
 - Des coûts réduits pour les familles et les personnes âgées, ou encore des options pour économiser (rabais 2 pour 1 « Amenez une amie ») ;
 - Des activités familiales adaptées à des enfants de différents âges et des activités simultanées pour les enfants et leurs parents ;
 - Des activités sportives adaptées à une diversité de types de familles (monoparentales, en situation précaire, racisées, de la diversité sexuelle et de genre, en situation postnatale, etc.).
- Développer des activités favorisant le lien social entre des personnes de différentes générations ainsi que la participation des aînées.
- Offrir des activités gratuites ou à faible coût (tarification sociale).
- Proposer, en plus d'une programmation mixte, des activités réservées aux femmes. L'offre non mixte permet entre autres aux femmes d'être plus à l'aise et d'éviter des obstacles quant aux codes vestimentaires, aux normes socioculturelles ou encore au sentiment d'insécurité.

3

Les bonnes pratiques

- Prêter des équipements sportifs et de plein air pendant les quatre saisons (ballons, cerceaux, draisiennes, raquettes à neige, traîneaux, patins à glace, casques, etc.) dans les parcs de Montréal afin de favoriser l'accessibilité. Par exemple, l'Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve offre ce service dans huit parcs. Le prêt est gratuit et accessible à tous et à toutes, et ne nécessite pas de réservation, à condition que les équipements soient utilisés dans le parc même (Ville de Montréal, 2023).

3.5. Formations et événements

- Encourager la pratique d'activités sportives et physiques chez les femmes et les filles en en faisant la promotion à l'aide de formations et d'événements.
 - Offrir des ateliers communautaires non mixtes sur le vélo pour permettre aux femmes et aux filles de se former en matière de mécanique et d'avoir accès aux équipements nécessaires. Ce type de formation peut les amener à être plus confiantes dans leur pratique du vélo.
 - Organiser des événements spéciaux pour encourager la pratique d'activités sportives et physiques chez les femmes et les filles, par exemple des journées d'initiation à des sports traditionnellement masculins.
- S'assurer d'une réelle parité et d'une vraie diversité dans le choix des porte-parole des événements sportifs. Un exemple de bonne pratique : le choix des porte-parole des Jeux de Montréal 2023.

3.6. Diffusion des bonnes pratiques, formation et information des populations ciblées

- Soutenir des initiatives innovantes pour l'égalité de genre dans le sport.
- Former et sensibiliser les professionnels-les et les bénévoles aux questions de genre, de sécurité, de mixité, d'accessibilité universelle et de diversité dans le sport.
 - Réaliser des ateliers d'information ou de formation visant à défaire les préjugés et les stéréotypes et à modifier la culture organisationnelle.

3

Les bonnes pratiques

- Informer clairement les populations ciblées sur l'offre et la programmation en matière de sport et d'activité physique.
 - Établir un réseau de diffusion des programmations dans les établissements où sont offerts des services aux familles et aux personnes âgées (écoles, CLSC, pharmacies, centres de femmes, etc.).
 - Harmoniser l'information sur les dispositions prises pour mieux accueillir les familles et les aînés-es (accès universel, service de garde, etc.) et sur l'offre de transport en commun.
 - Rejoindre les nouvelles arrivantes en s'associant, par exemple, à des intervenants-es des communautés visées et en visant des lieux tels que les associations culturelles et les écoles.

3.7. Représentation des femmes

- Assurer la représentation des femmes et des filles, dans toute leur diversité, dans les activités sportives et physiques, afin de faire la promotion de modèles féminins. Par exemple, Annie Guglia, une planchiste canadienne appartenant à la communauté de la diversité sexuelle, consacre une partie de son temps à la promotion de la présence des femmes et des filles dans le milieu de la planche à roulettes.
- Reconnaître la contribution des femmes dans le domaine du sport en leur accordant une plus grande importance dans l'élaboration des politiques mémorielles de la Ville, à travers :
 - La toponymie ;
 - Les commémorations et les événements de reconnaissance ;
 - La signalisation historique ;
 - Les activités et les lieux culturels.
- Utiliser la rédaction épïcène dans toutes les communications afin de visibiliser les femmes.

Conclusion

Comme ce mémoire l'a mis en évidence, la Ville de Montréal a un rôle majeur à jouer dans l'accès égalitaire à la pratique sportive.

De nombreux facteurs influencent la pratique d'activités sportives et physiques chez les femmes et les filles, dont la diversité de l'offre d'activités, la flexibilité des horaires, les coûts, la proximité des installations et le sentiment de sécurité. Ce sont autant d'éléments que la Ville peut améliorer afin de permettre aux Montréalaises d'avoir un meilleur accès aux activités sportives et physiques.

Prendre en compte et corriger les discriminations systémiques auxquelles font face les femmes dans le sport permettra à la Ville de Montréal d'atteindre un des objectifs de son « Plan nature et sports 2030 » : contribuer à l'amélioration des habitudes de vie des citoyennes et des citoyens et mettre en place des conditions favorables afin que la population soit active au quotidien et en toutes saisons. Ce faisant, elle pourra aussi cheminer vers son objectif de réduire les inégalités sociales liées à la santé, inscrit dans le plan d'action 2014-2025 de la Politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Montréal.

Recommandations

- 1 Que la Ville centre, en collaboration avec les 19 arrondissements de Montréal, établisse un guide de bonnes pratiques qui favorise l'accès aux activités sportives et physiques et aux équipements sportifs pour les femmes dans toute leur diversité, en tenant compte des obstacles systémiques qu'elles rencontrent.
- 2 Que la Ville centre et les 19 arrondissements de Montréal prennent en compte le genre dans une perspective intersectionnelle dans leurs actions touchant la pratique d'activités sportives et physiques, et ce, tant en matière d'infrastructures qu'au chapitre de l'offre de services et de l'organisation d'événements sportifs. Que cette offre de services prenne en compte les besoins spécifiques des femmes sur tous les plans : programmation, accès aux réservations, horaires, tarification, accessibilité universelle, transports collectifs, proximité, sécurité, conciliation famille-sport, diversité des lieux, promotion de modèles sportifs, etc.
- 3 Que la Direction des sports de la Ville centre, la Direction de l'aménagement des parcs et des espaces publics et le Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal travaillent en collaboration pour que l'aménagement urbain (parcs, pistes cyclables, éclairage, mobilier urbain, etc.) favorise la pratique libre d'activités sportives et physiques chez les femmes, y compris en soirée et la nuit.
- 4 Que les directions des sports de la Ville centre et des 19 arrondissements réalisent un budget sensible au genre dans une perspective intersectionnelle afin d'analyser la répartition des dépenses entre les femmes et les hommes et d'ainsi mettre en place des politiques et des plans d'action réellement égaux.
- 5 Que les directions des sports de la Ville centre et des 19 arrondissements s'assurent de compter entre 40 % et 60 % (« zone paritaire ») de femmes parmi leur personnel professionnel et leurs cadres. Que ces directions sensibilisent leurs partenaires quant à l'importance de compter des femmes à tous les niveaux dans leur organisation (postes décisionnels, postes d'entraîneuse, etc.).

Bibliographie

Altergo (2018). *Les parasports en contexte d'accessibilité universelle à Montréal*. 19 pages. [memoire_sports_-_plan_daction_au_mtl_2019-2020_vf.pdf](#)

Blidon, M. (2017). Genre et ville, une réflexion à poursuivre. *Les Annales de la recherche urbaine*, 112(1), 6-15. <https://doi.org/10.3406/aru.2017.3235>

Chaire Claire-Bonenfant de l'Université Laval (2019). *Portrait statistique québécois 2019 – Place des filles et des femmes dans les sports fédérés, les organismes voués à l'activité physique et au plein-air*. Rapport de recherche présenté au ministère de l'Éducation du Québec. http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/Portrait-statistique-filles-femmes-sports.pdf

Conseil des Montréalaises (2012). *L'accessibilité de l'offre municipale en sports et loisirs*. http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_MONTREALAISES_FR/MEDIA/DOCUMENTS/CM_AVIS_SPORTS%20ET%20LOISIRS_FINAL.PDF

Conseil des Montréalaises (2020). *Vers une ville féministe – Avis du Conseil des Montréalaises sur le Bilan du plan d'action 2015-2018 « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal »*. https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_MONTREALAISES_FR/MEDIA/DOCUMENTS/AVIS-VERS_UNE_VILLE_FEMINISTE.PDF

Conseil des Montréalaises (2022). *Pour une transition écologique juste et féministe à Montréal*. https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/cons_montrealaises_fr/media/documents/avis_du_conseil_des_montrealaises_transition_ecologique.pdf

Conseil du statut de la femme (2022). *Étude Femmes et sport – Constats et enjeux*. <https://csf.gouv.qc.ca/article/2022/11/14/etude-femmes-et-sport-constats-et-enjeux/#:~:text=Le%20lundi%2014%20novembre%202022,physiques%20et%20sportives%20des%20femmes>

Cooky, C., Messner, M. et Hextrum, R. (2013). Women play sport, but not on TV: A longitudinal study of televised news media. *Communication and Sport*, 1 (3), 203-230. <https://doi.org/10.1177/2167479513476947>

Coutras, J. (2005). L'espace urbain et les inégalités de sexe : que faire ?. *Économie & humanisme*, juin. http://www.revue-economie-et-humanisme.eu/bdf/docs/r373_41_espaceurbaininegalites.pdf

Coutras, J. (2008). Territoires du quotidien et espaces sexués – Du voisinage résidentiel aux espaces d'anonymat. *Strates – Matériaux pour la recherche en sciences sociales*, 14, 225-235. <https://doi.org/10.4000/strates.6737>

Bibliographie

- Demers, G. et Kidd, B. (2018). *Rapport de recommandations*. https://sirc.ca/wp-content/uploads/2020/01/FR_FPTSC-WG-WIS-Recommandation-Report-Draft-Nov-14-2018.pdf
- Desroches, M.-È. (2014). *Transformation des quartiers centraux, mobilisations et évolution du droit à la ville des femmes : étude de cas du quartier Sainte-Marie à Montréal*. Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal. <https://archipel.uqam.ca/7232/>
- Desroches, M.-È. (2015). L'analyse intersectionnelle et l'approfondissement de la compréhension des violences sexistes par Femmes et villes internationales. *Recherches féministes*, 28(2), 81-100. <https://doi.org/10.7202/1034176ar>
- Di Méo, G. (2012). Women and the City. For a Social Geography of Gender. *Annales de géographie*, 684(2), 107-127. <https://doi.org/10.3917/ag.684.0107>
- Femmes et sport au Canada (2012). *Argumenter en faveur de l'activité physique pour les femmes de 55 à 70 ans*. [Argumenter-en-faveur-de-lactivite-physique-pour-les-femmes-de-55-a-70-ans_Femmes-et-sport-Canada](#)
- Femmes et sport au Canada (2020). *Le signal de ralliement – Appel à l'action pour bâtir un système de sport réellement ouvert aux filles et aux femmes*. https://womenandsport.ca/wp-content/uploads/2020/06/Femmes-et-sport-au-Canada_Le-signal-de-ralliement-1.pdf
- Femmes et sport au Canada (2021). *Répondre aux besoins des nouvelles arrivantes – Guide pour le sport et l'activité physique*. <https://womenandsport.ca/wp-content/uploads/2021/03/Repondre-Aux-Besoins-des-Nouvelles-Arrivantes-Guide-pour-le-sport-et-lactivite-physique-1.pdf>
- Gouvernement du Québec (2023a). *Portrait des chutes extérieures sur le territoire montréalais*. <https://santemontreal.qc.ca/professionnels/drsp/actualites/nouvelle/portrait-des-chutes-exterieures-sur-le-territoire-montrealais/>
- Gouvernement du Québec (2023b). *Comité scientifique de Kino-Québec*. <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/education/organismes-lies/comite-scientifique-kino-quebec>
- Gouvernement du Québec (2023c). *Égale Action*. <http://www.education.gouv.qc.ca/athletes-entraîneurs-et-officiels/partenaires/egale-action/>
- Hayden, D. (1980). What Would a Non-Sexist City Be Like? Speculations on Housing, Urban Design, and Human Work. *Signs*, 5(3), 170-187. <http://www.jstor.org/stable/3173814>
- Kern, L. (2022). *Ville féministe*. Montréal, Éditions du Remue-ménage.

Bibliographie

Keyser-Verreault, Amélie, Brière, Sophie, St-Pierre, Marilou, Demers, Guylaine et Culver, Diane (2023). *Équité, diversité et inclusion dans les organisations sportives*. Québec, Presses de l'Université Laval.

Kino Québec (2014). *L'activité physique et sportive des adolescentes : bilan, perspectives et pistes d'action*. https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/SLS_sport_bilan_adolescentes_FR.pdf

La Lancée (2021). *Étude : faits saillants sur la présence des femmes dans les secteurs du sport, du plein air et de l'activité physique*. <https://lalancee.org/etude-presence-des-femmes-sport-plein-air-activite-physique>

Lauzon, Éline et Demers, Guylaine (2016). *Politique sur l'égalité entre les femmes et les hommes : recommandations Égale Action*. Égale Action.

Louveau, C. (2004). Pratiquer une activité physique ou sportive : persistance des inégalités parmi les femmes. *Recherches féministes*, 17(1), 39-76. <https://doi.org/10.7202/009296ar>

Martinache, I. (2020). Comment dégenrer le sport à l'échelle d'une ville ? Quelques enseignements des terrains genevois. Dans C. Luxembourg, D. Labryère et E. Faure (dir.), *Les sens de la ville – Pour un urbanisme de la vie quotidienne*, 1^{re} éd., p. 198-220, Le Temps des cerises.

Molinier, P. (2010). Au-delà de la féminité et du maternel, le travail du care. *Champ psy*, 58, 161-174. <https://doi.org/10.3917/cpsy.058.0161>

Montréal métropole en santé (septembre 2023). *Présentation de résultats de la recherche « Savoir prendre soin + : analyse des barrières et des facilitateurs à la saine alimentation et aux activités physiques et sportives à partir d'une analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) »*. <https://www.montrealmetropoleensante.ca/plans-daction/decouvrez-nos-plans-daction/savoir-prendre-soin/>

Paquin, S. (2006). *La dynamique des facteurs psychosociaux du sentiment d'insécurité en milieu urbain*. Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal. <https://archipel.uqam.ca/9995/>

Raibaud, Y. (2015). Durable mais inégalitaire : la ville. *Travail, genre et sociétés*, 33, 29-47. <https://doi.org/10.3917/tgs.033.0029>

Raibaud, Y. (2017). *Analyse des facteurs influençant les pratiques sportives des femmes en ville de Genève*. Rapport de recherche. <https://www.geneve.ch/fr/document/rapport-final-enquete-analyse-facteurs-influencent-pratiques-sportives-femmes-geneve>

Bibliographie

- Raibaud, Y. (2022). Genre, urbanité et pratiques sportives. Une étude des espaces du temps libre à Bordeaux et Genève. *Sciences sociales et sport*, 20, 15-35.
<https://doi.org/10.3917/rsss.020.0015>
- Roy-Trempe, F. (2019). *L'exercice du droit à la ville des femmes et des hommes et l'influence des aménagements urbains : une étude de cas montréalaise*. Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal. <https://archipel.uqam.ca/13374/>
- Spain, D. (2014). Gender and Urban Space. *Annual Review of Sociology*, 40(1), 581-598. <https://doi.org/10.1146/annurev-soc-071913-043446>
- Table des groupes de femmes de Montréal (TGFM) (2022). *Féministes pour le droit à la ville – Plateforme de revendications*. <https://www.tgfm.org/files/Publications/DLR/Plateforme%20de%20revendications%20f%C3%A9ministe%20pour%20le%20droit%20%C3%A0%20la%20ville%2015%20mars.pdf>
- Talleu, C. (2011). *L'accès des filles et des femmes aux pratiques sportives – Manuel de bonnes pratiques n° 2*. <https://edoc.coe.int/fr/egalite-hommesfemmes/6961-egalite-homme-femme-dans-le-sport.html>
- Tummers, L. (2015). Gender stereotypes in the practice of urbanism. *Travail, genre et sociétés*, 33(1), 67-83. <https://doi.org/10.3917/tgs.033.0067>
- Valentine, G. (1989). The Geography of Women's Fear. *Area*, 21(4), 385-390.
<https://www.jstor.org/stable/20000063>
- Ville de Montréal (2014). *Politique du sport et de l'activité physique – Plan d'action régional 2014-2025*. https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/SECT_SPORTS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/ORIENTATION.PDF
- Ville de Montréal (2021). *Plan nature et sports 2030*.
https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/plan_nature_et_sports_1.pdf
- Ville de Montréal (2022). *Aide-mémoire sur les principes d'aménagement sécuritaire « Créer des lieux où l'on se sent en sécurité »*. https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/aide-memoire_principes_aménagement_sécuritaire_2022_final_v3.pdf
- Ville de Montréal (2023). *Prêt d'équipements sportifs et de plein air gratuit dans MHM*. <https://montreal.ca/articles/pret-dequipements-sportifs-et-de-plein-air-gratuit-dans-mhm-33583#:~:text=Le%20programme%20vise%20%C3%A0%20promouvoir,compter%20du%20%20juillet%202023>
- Ville de Vienne (2013). *Manual for Gender Mainstreaming in Urban Planning and Urban Development*.
<https://afakneswiah.org/wp-content/uploads/2020/10/b008358.pdf>
- Vivre en Ville (2018). *Principes et stratégies d'aménagement hivernal du réseau actif d'espaces publics montréalais*. <https://vivreenville.org/media/792041/Villedhiver.pdf>



Conseil
des Montréalaises

Montréal